

Objet : RS - Attribution de subvention à l'association Roue Libre

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Rochaix à Franck Morat - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 163-25 C

objet **RS - Attribution de subvention à l'association Roue Libre**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que la Communauté d'agglomération s'est engagée sur des enjeux essentiels en matière de mobilité afin de préserver la qualité et l'attractivité du territoire.

Dans le cadre de cette politique, l'agglomération travaille en lien avec des associations œuvrant dans ce domaine et notamment avec l'association Roue Libre. Grand Chambéry soutient financièrement cette association depuis de nombreuses années dans différentes missions.

L'association Roue Libre a sollicité Grand Chambéry pour le versement d'une subvention, au titre de l'année 2025. Il est donc proposé qu'une subvention, à hauteur de 12 000 €, lui soit accordée pour la mise en œuvre des actions suivantes :

- 3 000 € pour l'animation de l'atelier d'auto-réparation (Vélobricolade),
- 2 000 € pour des actions d'animation et de promotion du vélo auprès du grand public,
- 4 000 € pour l'organisation du festival du voyage à vélo Vél'Osons les 28, 29 et 30 mars 2025,
- 2 000 € pour le développement de son activité dans le tiers-lieu « Le Percolateur » à Barberaz,
- 1 000 € pour des actions en faveur des aménagements cyclables continus et sécurisés.

Un courrier d'attribution précisera les modalités de versement de la subvention :

- une première partie de la subvention sera versée à hauteur de 80 % des montants totaux, par Grand Chambéry, à réception de la demande d'acompte,
- le solde sera versé dans le mois qui suivra les remises du bilan d'activités correspondant à chaque action citée ci-dessus et à réception par Grand Chambéry du compte de résultat et du bilan comptable de l'exercice de référence.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu l'avis de la commission mobilité du 9 septembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le versement à l'association Roue Libre d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2025, à hauteur de 12 000 €,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **163-25 C**

Objet de l'acte : RS - Attribution de subvention à l'association Roue Libre
Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées
2 - Aux associations
Date de l'acte : 25 septembre 2025
Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34112H1-DE
Identifiant unique de l'acte : lmc1H34112H1

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2025
Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2025
Date de publication sur le site internet: mardi 30 septembre 2025